REPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n°94.06/2023

Département du NORD
- :- :-
Arrondissement de DOUAI
- :- :-
Canton de SIN LE NOBLE

COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à 18 heures 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Christophe DUMONT, Maire, en suite de convocations du 07 février 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Christophe DUMONT, **Maire ;** Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Jean-Claude DESMENEZ, M. Freddy DELVAL, M. Henri JARUGA, Mme Michèle DECREUS, M. Dimitri WIDIEZ **Adjoints ;** M. Jean-Michel CHOTIN, M. Jean-Pierre BERLINET, Mme Françoise SANTERRE, Mme Claudine BEDENIK, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick ALLARD, M. Marc BAILLEZ, M. Patrick DUBREUCQ, Mme Sylvie DORNE, M. Pascal DAMBRIN, Mme Caroline FAIVRE *(à compter de son arrivée après le vote du point I-3)*, Mme Stéphanie CARAMOUR, Mme Marie-Bernadette SOMBE, Mme Elise SALPETRA, M. Rémi KRZYKALA, M. Guillaume KRZYKALA, Mme Laëtitia DUCATILLON, **Conseillers municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Didier CARREZ *(procuration à M. Christophe DUMONT, Maire, du 13 février 2023)*, Mme Johanne MASCLET *(procuration à M. Henri JARUGA du 10 février 2023),* Mme Christelle DUPRIEZ *(procuration à Mme Stéphanie CARAMOUR du 07 février 2023)*, **Adjoints ;** Mme Christiane DUMONT *(procuration à Mme Claudine BEDENIK du 10 février 2023*), Mme Caroline FAIVRE *(jusqu'à son arrivée après le vote du point I-3, procuration du 09 février 2023 à M. Freddy DELVAL)*, Mme Emeline HOURNON (*procuration à M. Rémi KRZYKALA du 10 février 2023*), M. Brahim MAHMOUD (*procuration à M. Dimitri WIDIEZ du 09 février 2023)*, M. Robin POPOWSKI (*procuration à M. Marc BAILLEZ du 10 février 2023*), **Conseillers municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS : M. Jean-François JOOS, Mme Viviane BIZET, **Conseillers municipaux ;**

SECRÉTAIRE : M. Rémi KRZYKALA

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 20 février 2023.

I / ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSION N°2 - ASSOCIATIONS, A L'EDUCATION, A LA JEUNESSE, A LA VIE SCOLAIRE, AUX SPORTS, AUX RELATIONS INTERNATIONALES, COMMERCE ET ARTISANAT DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-22 et L.2121-29,

Vu la délibération n°225.28/2020 du Conseil municipal du 28 mai 2020, visée en sous-préfecture de Douai le 03 juin 2020, relative à la création et à la désignation des membres de la Commission municipale n°2,

Vu la délibération n°533.82/2020 du Conseil municipal du 05 octobre 2020, visée en sous-préfecture de Douai le 08 octobre 2020, relative à la modification de la composition et des compétences de la commission municipale n°2,

Vu la délibération n°536.85/2020 du Conseil municipal du 05 octobre 2020, visée en sous-préfecture de Douai le 08 octobre 2020, relative à l'adoption du règlement intérieur du Conseil municipal,

Vu le courrier recommandé avec avis de réception du 19 décembre 2022, reçu le 26 décembre 2022, par lequel Monsieur Jean-Bernard FENET démissionne du Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission vie institutionnelle, administration, finances, emploi, activité économique,

Considérant que Monsieur Jean-Bernard FENET a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal, par courrier recommandé avec avis de réception daté du 19 décembre 2022, reçu le 26 décembre 2022 ; que cette démission a eu pour conséquence d'installer un nouveau conseiller municipal lors de la séance du 08 février 2023, afin de pourvoir le mandat vacant, et de modifier le tableau des conseillers municipaux ;

Considérant que la démission de Monsieur Jean-Bernard FENET emporte également d'autres conséquences en termes de représentation dans des organes municipaux ; qu'il en est ainsi dans la commission municipale n°2 relative à l'éducation, à la jeunesse, à la vie scolaire, aux sports, aux relations internationales, commerce et artisanat au sein de laquelle il était désigné depuis la délibération n°225.28/2020 du Conseil municipal du 28 mai 2020, visée en sous-préfecture de Douai le 03 juin 2020 ;

Considérant qu'il convient donc de procéder au remplacement de Monsieur Jean-Bernard FENET au sein de cette commission, considération faite du principe de la représentation proportionnelle permettant l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : Est élu (e), au scrutin secret, pour siéger à la commission municipale n°2 :

- M. Guillaume KRZYKALA

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le Département, et de sa publication.
Le recours peut être introduit par le biais de télérecours citoyen, non obligatoire, à l'adresse suivante: https://citoyens.telerecours.fr.

Pour Extrait certifié conforme au Registre
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales)
SIN-LE-NOBLE, le 13 février 2023
Le Maire

Christophe DUMONT

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
En sous-préfecture de DOUAI le 16 FEV. 2023
Et de la publication le 16 FEV. 2023
Fait à Sin-le-Noble, le
Le Maire
Christophe DUMONT

Accusé de réception en préfecture
059-215905696-20230213-94-06-2023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Ville de Sin le Noble